



EXTRAIT du procès-verbal de la séance
extraordinaire du comité exécutif de la
Ville de Saguenay tenue dans la salle des
délibérations du comité exécutif, le 18
septembre 2025 - Un quorum présent.

**ORGANISATIONS POLITIQUES - UTILISATION DES ESPACES PUBLICS
EXTÉRIEURS À DES FINS ÉLECTORALES**

VS-CE-2025-863

CONSIDÉRANT que l'accès aux espaces publics extérieurs doit demeurer ouvert à tous les citoyens;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution VS-CE-2018-533 par l'ajout du paragraphe suivant :

QUE la Ville de Saguenay accepte que les espaces publics extérieurs soient utilisés, dans le respect de tous les règlements municipaux en vigueur, à des fins électorales par les organisations politiques, soit fédérales, provinciales ou municipales.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 18 septembre 2025.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 18^e jour du mois de septembre 2025

Bastien Gaudet, assistant-greffier de
la Ville

